

Cahier de doléances du Tiers État de Louvercy (Marne)

Plaintes et doléances faites par les habitants de la communauté de Louvercy, diocèse de Reims et bailliage de Châlons,

1. Représentent très humblement que ladite communauté se trouve trop chargée d'impositions, à raison de la valeur des terres dont la moitié n'est labourable que tous les trois à quatre ans.
2. Représentent que le terroir se trouve trop chargé» à raison que ledit terroir est déclaré et imposé au septier qui contient quatre cartelles, qu'au lieu du journal, dans les paroisses voisines, qui contient six cartelles qui ne sont cependant que de la même valeur ; ce qui forme de plus [d'un tiers pour l'imposition.
3. Demande, ladite communauté, qu'il soit dérogé à l'ancienne coutume qui exempte de taille et capitation, et par conséquent de corvées, les biens des personnes qui ne demeurent point dans ladite communauté, conformément à ce qui se pratique dans le Berry, ce qui fait une charge par ladite communauté d'impôts, et quoi occuper par les communautés voisines.
4. Désirent que les corvées restent par adjudications, comme elles sont actuellement, et à prix d'argent, et que les adjudications soient indiquées dans toutes les communautés, soient prévenues du jour, l'heure et l'endroit où se fait l'adjudication, afin que chaque communauté soyons libres de s'y présenter ; il faudrait que l'on fasse une adjudication de deux ou trois communautés pour pouvoir s'y transporter, pour entreprendre ou diminuer ladite adjudication ; l'on demande que lesdites communautés soient placées, approchant dans les endroits qu'elles étaient auparavant.
5. Représentations que les pensions congrues de MM. les curés ne sont pas assez fortes, et ne peuvent pas assister les pauvres ; que leurs pensions soient prises sur la dîme, et qu'ils soient chargés de faire et entretenir leurs presbytères sans inquiéter la paroisse d'aucuns frais ni dépense à l'avenir.
6. Représentent qu'il serait d'un grand avantage qu'il plaise au Roi que tous les pauvres soient nourris et restent dans leurs paroisses, et que chaque communauté nourrisse ses pauvres, attendu qu'on est exposé à des espions étrangers qui viennent mendier et dans le cas de faire des vols qui n'arrivent que trop fréquemment.
7. Désirent que le souverain ne perde point de vue les promesses qu'il a faites à son peuple de supprimer les traites de toutes les gabelles ; qu'il soit ordonné provisoirement d'ôter toutes les grilles qui sont dans les vases qui versent le sel dans le minot et autres mesures : c'est ce qui occasionne une perte de dix à douze livres par minot et rend le sel plus cher qu'au regrat, et en outre les mesures que les minots, dont les mesureurs soient obligés d'avoir un demi -minot, et livrer le sel dans les mesures conformes à la quantité qu'on leur demande ; en outre que le sel soit également du même prix, généralement partout ; c'est à quoi nous désirons, attendu l'excédent du prix, ou de rendre le sel marchand.
8. Désirent que tous les employés soient réformés, attendu la grande dépense si coûteuse qui suspend aux emplois des susdits employés ; c'est à quoi nous désirons.
9. Désirent que les commis des aides soient également réformés ; que Sa Majesté il lui plaise tirer du vigneron une somme après la récolte de ses vendanges, sur chaque vigneron par pièce de vin à une somme modique, une fois payée ; pour que chaque particulier, seigneur, curé, bourgeois, puisse jouir

d'une tranquillité à cet égard ; que l'on puisse transporter le vin de toutes parts sans être inquiété, comme bien des provinces dans le royaume ; c'est à quoi nous désirons.

10. Désirent que l'établissement des jurés-priiseurs soit aboli et ¹ jouisse de la liberté publique ; est bien plus coûteux que les justices des lieux ; dans un petit inventaire ils perçoivent des frais qui leur font plus que la valeur de leurs inventaires.

11. Représentent que les ingénieurs des ponts et chaussées sont ruinants pour le peuple, par rapport aux constructions et réparations des édifices publics ; demandent qu'ils soient remplacés par les ingénieurs militaires ; qu'ils rempliraient seulement leurs fonctions avec plus d'exactitude et moins d'intérêt ; cela serait à la décharge de l'État, tant pour leur appointement que pension ; à moins que le bon sens n'autorise les communautés à le faire faire par économie.

Et si au moins ils le font, qu'ils soient donc garants des omissions qu'ils pourraient faire dans leurs devis estimatif, et qu'ils soient au moins obligés de visiter tous les deux ou trois jours les ouvrages qu'ils font faire dans les campagnes ; et ils verront par là si les entrepreneurs suivent les conditions, etc..

12. Représentent que les seigneurs achètent des biens des particuliers qui sont sujets aux impôts et deviennent à la charge des communautés ; il serait à propos que lesdits seigneurs, s'ils ne paient pas la redevance des impôts, que les communautés en soient déchargées en les faisant connaître au commissaire chargé des changements des impôts tous les ans.

13. Représentent que la quantité de terres fixée au parlement pour avoir des pigeons est fixée sur le rapport des terres qui sont aux environs de Paris ; ² notre mauvaise Champagne, dont les terres ne rapportent pas moitié et rinent le pauvre laboureur par le dégât que ces pigeons causent, il faudrait que notre souverain fasse rendre un arrêt ou établisse une loi propre à la Champagne, qui double la quantité de terres prescrite et qu'il soit sévère vis-à-vis les réfractaires.

Représentent que les commissaires des tailles viennent écouter les changements dans les paroisses avec empressement, et souvent il ne s'en trouve qu'une petite partie de fait.

Représentent que le terroir est trop haut taxé pour le vingtième parce qu'il est trop peu de rapport. Nous demandons que nous soyons taxés comme les villages voisins et demandons à Sa Majesté de jeter les yeux sur le pauvre cultivateur qui est la proie de tous les objets.

Nous soussignés, syndic et principaux habitants de la communauté de Louvercy, certifions le présent véritable, à Louvercy ; c'est ce que nous désirons.

Fait ce 8 mars 1789, et avons signé.

¹ qu'on
² pour